



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/17-756-107 du 16/10/2017

**APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANT EN DISPOSITIF RELAIS - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du second degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : ce.cab13@ac-aix-marseille.fr

Un poste d'enseignant en dispositif relais est à pourvoir au collège Vallon des Pins à Marseille.

Vous trouverez en annexe le profil du poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



## APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS

### POSTE VACANT

Le collège VALLON DES PINS DE MARSEILLE recrute un enseignant pour son dispositif relais pour la rentrée 2017.



#### *Contexte de l'établissement :*

Environnement : Le collège VALLON DES PINS situé dans les quartiers Nord de Marseille (15ème), en zone sensible et en zone de lutte contre la violence est un établissement REP + . Ce collège reconstruit en 2005 accueille 560 élèves. Vallon des Pins accueille plus de 80% d'élèves issus des milieux très défavorisés socialement (dont plus de la moitié sont inactifs). La mixité est assez bien respectée.

Spécificités internes : L'établissement propose des parcours pédagogiques diversifiés tels que ULIS (troubles envahissants de développement), une troisième DRA, une classe relais, des PPPRS, une DP6 de bassin, l'option DP3, une section européenne italien (4ème, 3ème), deux sections sportives (natation, hand-ball), un DAI pour les ENAF, des options sur tous les niveaux. Des dispositifs innovants existent afin de permettre la réussite de tous nos élèves : un DAS (dispositif d'aide et soutien en français, mathématiques et anglais sur différents niveaux) ; il s'agit de groupes de compétences ayant pour finalité la validation du palier 3. Présence d'un SAS de remotivation permettant de prévenir le décrochage scolaire en 6ème, 5ème et 4ème. Un projet de médiation scolaire a été mis en place cette année pour responsabiliser les élèves, valoriser des pratiques citoyennes et décloisonner l'éducatif et le pédagogique. Deux préfets des études (une CPE et un professeur documentaliste) reconnues et appréciées, coordonnent des actions sur les thématiques « vie de l'élève » et « liaison 3ème-2nde ». L'équipe enseignante est assez stable et se montre dynamique.

La majorité des professeurs s'implique dans de nombreux projets proposés soit dans un cadre disciplinaire (PPRE, sections sportives handball et natation, collège au cinéma, défi lecture, maths sans frontière...), soit dans un cadre pluridisciplinaire (découverte professionnelle 3 heures et 6 heures, classes artistiques, classe scientifique, classe cinéma, classe italien TICE, classe sportive sur les niveaux 6ème, 5ème et 4ème et 3ème, section européenne italien...).

#### **Objectifs d'un dispositif relais :**

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

#### o **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales
- coordination : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).



○ **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.
- 2/2** - Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

*Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.*

○ **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

En outre, le candidat devra posséder un diplôme de niveau BAC + 2 à minima.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature **par courrier** à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport **d'inspection** (pour les personnels titulaires) **ou d'évaluation** (pour les personnels contractuels)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera **maintenu sur le poste** l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.